

Rapport

L'aberration destructrice du revenu de base inconditionnel



PIERRE BESSARD * • Avril 2016

Parmi les idées de réformes politiques en circulation, celle du « revenu de base inconditionnel » fait partie à juste titre des plus déconcertantes. Ce concept ne postule rien de moins que le versement mensuel, par une caisse publique, à chaque individu, indépendamment de sa situation, d'une somme d'argent suffisante pour couvrir « les besoins de base », donc le versement d'une rente à vie, sans contrepartie ni condition, de la naissance au décès. Il met chaque citoyen sous la tutelle financière de l'État et le rend de surcroît dépendant des autres : étant donné que le financement d'un tel système repose nécessairement sur l'effort de travail et l'imposition des personnes encore disposées à travailler, il réhabilite le travail forcé pour subvenir aux « besoins » de tous ceux qui ne voudront plus acquérir de compétences professionnelles et s'adonner à une activité productive pour financer leur consommation.

Le revenu de base inconditionnel concrétise ainsi subrepticement la devise socialiste « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », qui dans les faits se traduit par un effondrement économique et moral généralisé : les incitations à travailler, à gagner sa vie étant détruites, il est également douteux que les personnes les plus ambitieuses acceptent de se faire exploiter longtemps par tous ceux qui réduiront leur activité pour bénéficier d'une rente financée par l'effort d'autrui. Dans la mesure où l'oisiveté est subventionnée pour l'ensemble de la population à hauteur des coûts de la vie, il faut en effet s'attendre à ce que la quantité de travail diminue sensiblement, mettant ainsi en péril le financement même du revenu de base inconditionnel. Le glissement vers une société autoritaire, où l'État dicte finalement l'effort de travail que chacun doit consentir « selon ses moyens », est inéluctable. Comme dans toute société socialiste, l'économie de commando remplacera peu à peu l'économie de marché fondée sur l'échange mutuellement bénéfique. Le citoyen ne sera bientôt plus libre ni du choix de sa profession, ni de la gestion de son emploi du temps. Interdiction lui sera sans doute aussi faite de s'exiler. Avec la perte d'efficacité et la baisse de la productivité qui s'ensuivront, chaque citoyen verra son niveau de vie décroître rapidement, le contraignant à multiplier les heures de travail pour financer sa subsistance.

Le revenu de base inconditionnel est par conséquent d'abord critiquable sur le plan éthique : il représente une attaque frontale contre la dignité et l'autonomie humaines. Il officialise la destruction d'un droit fondamental, le droit de propriété,

* L'auteur est économiste, membre du conseil de fondation et directeur de l'Institut Libéral.

qui implique que chacun est propriétaire de son capital humain et conserve les fruits de son travail. Le revenu de base inconditionnel légalise de facto le vol : il confère un droit de vivre sur le dos d'autrui, en contradiction avec la morale la plus élémentaire. En mettant en avant les besoins matériels de chacun, plutôt que la création de richesse à travers l'échange, il aboutit à la paupérisation de la société. Mais il crée avant cela l'illusion que l'être humain peut vivre aux dépens des efforts des autres. L'économiste Frédéric Bastiat avait déjà mis en avant cette dichotomie irréconciliable : « L'homme ne peut vivre et jouir que par une assimilation, une appropriation perpétuelle, c'est-à-dire par une perpétuelle application de ses facultés sur les choses, ou par le travail. De là la propriété. Mais, en fait, il peut vivre et jouir en s'assimilant, en s'appropriant le produit des facultés de son semblable. De là la spoliation. »²

Cette formule résume le dilemme que passent sous silence les tenants du revenu de base inconditionnel : si le revenu devient un droit, plutôt que le produit d'un devoir rempli en vertu de son libre arbitre pour soutenir sa vie de façon autonome, il doit forcément mener à une créance sur les efforts de travail d'autrui. Le revenu d'un individu se réclamant de ce droit sera financé en violant la propriété d'un autre, par l'intermédiaire de la fiscalité.

Or la propriété n'est pas qu'une convention parmi d'autres, elle est la condition de la division du travail et de l'harmonie sociale : le droit de propriété circonscrit là où commence et s'arrête la liberté de chacun, en respectant l'intégrité et les biens d'autrui. En corollaire de la destruction de la propriété, c'est donc in fine la liberté elle-même qui est visée par le revenu de base inconditionnel, dès lors que la capacité d'autonomie de l'être humain n'est plus reconnue et que la société est organisée en dépit d'elle-même, dans un système de servitude de chacun aux dépens de chacun, en négation des choix individuels. Le revenu de base inconditionnel n'est pas qu'une illusion matérialiste, une promesse vaine de consommation illimitée et de paradis sur terre, mais un retour au joug politique : il ne peut y avoir de liberté en violant la liberté d'autrui. Ce que cautionne le revenu de base inconditionnel n'est pas la liberté, mais la licence, dénuée de morale : sur le plan éthique, le revenu de base inconditionnel démocratise le pillage.

Fausse alternative au devoir de travailler

Sur le plan pratique, le revenu de base inconditionnel est tout au plus une révolte contre la nature : l'effort de travail productif pour vivre fait en effet partie de la condition humaine, qui ne connaît pas d'automatisme du maintien de la vie. Il est du ressort de chacun de faire en sorte d'acquérir une formation, d'entreprendre une activité productive au service des autres, de se maintenir employable, de faire les choix qui lui permettront de générer suffisamment de revenus, sur la base de la réciprocité et de l'échange (notamment de travail contre un salaire), pour financer sa

² Frédéric Bastiat, « La Loi », dans les *Œuvres complètes de Frédéric Bastiat*, Paris, Guillaumin, 1863, p. 346. Voir également Pierre Bessard, « L'importance sous-estimée de la propriété », Institut Libéral, 2014.

consommation. Il n'y a pas d'autre méthode d'enrichissement légitime : même là où les marchés libres sont réprimés par la politique, des marchés informels ou clandestins se créent – une réalité bien connue à travers le monde. Ceci étant, personne n'est contraint de maximiser ses revenus financiers par le travail : chacun est libre d'opérer les arbitrages qu'il entend entre travail et temps de loisir, vie de famille ou d'autres occupations, et cette autonomie décisionnelle est d'autant plus facilitée dans une économie prospère : cela vaut même pour la secte des Amish, aux États-Unis, qui refuse délibérément certains comforts matériels et techniques de la vie contemporaine. Les choix individuels sont le reflet de cette diversité. Deux personnes de formation identique peuvent avoir des parcours de carrière totalement différents : un spécialiste des marchés financiers peut décider d'exercer une activité très rémunératrice dans un institut bancaire, alors qu'un autre se dédiera plutôt à la recherche et à l'enseignement, ou encore à une passion sportive, culturelle ou humanitaire. La dignité individuelle qui découle de l'autonomie financière à travers le service à autrui, plutôt que d'une rente devant violer le droit fondamental de propriété de tous ceux qui doivent la financer, ne saurait être sous-estimée : le bonheur humain est intimement lié à cette indépendance, qui aboutit non pas à l'autarcie, mais à l'harmonie de la coopération sociale sur la base de l'échange librement consenti, du sentiment d'être utile, de la satisfaction du travail bien fait. L'éthique du travail traduit la condition d'une vie digne, autonome et utile.

C'est d'ailleurs pourquoi les tenants du revenu de base inconditionnel doivent faire reposer leur argumentaire sur la peur : la peur de la perte de son emploi, la peur de la disparition du travail à l'ère numérique, la peur d'être stigmatisé en ayant recours à l'assurance chômage ou à l'aide sociale. Or, l'expérience économique réfute toutes ces peurs : l'économie de marché génère non seulement des emplois beaucoup mieux rémunérés, plus valorisants et moins pénibles physiquement que par le passé, mais la ressource humaine peut être considérée comme l'ultime ressource : l'esprit et l'effort humains ont permis la progression fulgurante des niveaux de vie et de l'espérance de vie depuis la révolution industrielle, en parallèle à une augmentation tout aussi spectaculaire de la population et de la longévité. Sur deux siècles, l'espérance de vie a doublé en Suisse, passant de 40 ans en 1814 à 82 ans aujourd'hui. Depuis 1850, année du premier recensement fédéral de la population, le nombre de résidents en Suisse a presque quadruplé, passant de 2,3 à 8,2 millions de personnes. Cette évolution n'est pas différente au niveau mondial : si le travail disparaissait par l'obsolescence technologique, l'humanité n'aurait pas pu s'étendre, mais se serait déjà trouvée en difficulté avec l'invention de la roue et de la charrue. En réalité, chaque avancée technologique a des effets bénéfiques, et c'est aussi vrai à l'ère d'internet. Depuis 2008 uniquement, la population active en Suisse a passé de 3,7 à 4,2 millions de personnes (en équivalents plein temps)³ ; en valeur nominale, les salaires depuis 2008 ont progressé de 3,6 pour cent pour les 10 pour cent des salariés les mieux payés, de 6,8 pour cent pour les catégories moyennes et de 9,1 pour cent pour les 10 pour cent des salariés les moins payés,

³ Source : Office fédéral de la statistique, Statistique de la population active occupée (2016).

alors que le salaire médian mensuel brut a augmenté de 5'823 francs à 6'189 francs⁴ : cela montre l'absurdité de la thèse d'une disparition du travail, ou d'une dégradation des conditions de travail du fait du progrès technologique.

Les tenants du revenu de base inconditionnel étayent leur analyse sur une conception entièrement fallacieuse et irréaliste de l'économie, en attribuant le chômage et la précarité au marché du travail et à la libre entreprise, plutôt qu'aux politiques publiques désastreuses d'étatisme social, d'imposition excessive, d'interventionnisme et de protectionnisme, qui diminuent la productivité et affaiblissent les incitations au travail productif, voire poussent les entrepreneurs à s'exiler dans d'autres juridictions plus clémentes. En témoigne l'échec des tentatives politiques mal raisonnées du « partage du travail » dans un pays comme la France, où la législation sur le travail, qui s'ajoute à l'inadéquation du système de formation, est la principale source de chômage. Toutes les entraves à un marché du travail libre et flexible, comme les restrictions aux licenciements (et donc à l'embauche), les prélèvements salariaux et les impôts, les salaires minimaux légaux, le subventionnement de retraites à un âge précoce ou encore l'accès facile à des prestations sociales qui rendent le travail et l'effort inintéressants, nécessiteraient des réformes pour redonner aux personnes concernées leur autonomie – et la dignité qui l'accompagne de gagner indépendamment leur vie pour elles-mêmes et leur famille. De même, l'essor récent de nombreux pays émergents, qui ont vu leur taux de pauvreté diminuer de façon radicale, illustre le rôle des libéralisations, des privatisations et de l'État de droit libéral pour favoriser les investissements, l'innovation et les emplois productifs : le degré de liberté économique est partout et en tout temps le critère déterminant de la prospérité⁵. Les tenants du revenu de base inconditionnel se rattachent à une analyse réfutée par toute l'histoire économique : la disparition des emplois est une caractéristique des systèmes socialistes et étatisés à l'excès, pas d'une économie innovante. Il est évident que si un revenu de base inconditionnel était instauré, la création d'emplois serait gravement mise en péril : c'est le travail qui génère la croissance économique, et non l'inverse.

Seul le travail productif sur des marchés libres permet la création de valeur et l'augmentation des revenus réels qui facilitent les choix de temps libre, l'acquisition de connaissances et de compétences, la participation aux arts et à la culture ou encore les avancées technologiques pour améliorer la santé et l'environnement. Du fait de ses incitations, il est inévitable que le revenu de base inconditionnel diminuerait la productivité du travail et donc réduirait les salaires, en particulier pour les personnes à faible potentiel de revenu. À la place de la liberté contractuelle sur un marché du travail dynamique, un système de revenu de base inconditionnel créerait d'importantes distorsions menant à une inadéquation des demandeurs d'emploi et de la réalité économique : il est par exemple peu probable que l'apprentissage et la formation professionnelle, de même que le choix des études, puissent conserver

⁴ Source : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur le niveau et la structure des salaires (2014).

⁵ Voir également à ce propos les travaux empiriques liés à l'indice Fraser de liberté économique co-publié annuellement par l'Institut Libéral.

leur dimension éminemment pratique dans un système où il serait possible de dépendre des efforts d'autrui pour financer sa consommation de base. Le revenu de base inconditionnel mènerait très probablement à un épuisement progressif du stock de capital et finalement, comme dans tout système socialiste, à la pénurie. Contrairement aux affirmations de ses promoteurs, le revenu de base inconditionnel n'est donc pas finançable avec une restructuration des dépenses publiques actuelles ou un impôt additionnel : l'assiette fiscale n'existerait plus dans l'ampleur suffisante. Les effets négatifs largement documentés de l'État-providence, qu'il s'agisse de l'expérience socialiste d'après-guerre de la Grande-Bretagne, « l'homme malade de l'Europe » avant les réformes des années 1980, ou de « l'asile populaire » social-démocrate de la Suède, qui a glissé de dix rangs dans le revenu par habitant, avant d'entreprendre des libéralisations importantes et de se doter d'une nouvelle discipline financière au début des années 1990, font figure d'avertissements.

Aucune optimisation de l'État social

L'un des arguments les plus superficiels des tenants du revenu de base inconditionnel consiste à faire valoir que celui-ci réduirait la bureaucratie sociale en généralisant l'assistance et en remplaçant l'aide sociale ou certaines assurances sociales (mais pas toutes...). Or, du fait que le revenu de base inconditionnel rend chacun dépendant de tout le monde, il est plus susceptible de se traduire par d'incessants conflits politiques sur son niveau et ses limitations. L'aide sociale, que l'on peut considérer comme beaucoup trop généreuse dans ses normes et ses attributions, non seulement ne touche que 3,2 pour cent de la population et représente au niveau suisse quelque cinq milliards de francs de dépenses par an, mais seuls 10 pour cent des bénéficiaires en restent dépendants au-delà de cinq ans ; 38 pour cent reçoivent l'aide sociale pendant moins d'un an⁶. Mettre l'ensemble de la population sous perfusion permanente apparaît donc pour le moins insensé. Quant aux assurances vieillesse et invalidité, si critiquables qu'elles soient dans leurs modalités, elles se rapportent à des conditions particulières de la vie. Que les assurances sociales souffrent d'importantes déficiences et qu'elles nécessitent des réformes (dont certaines ont déjà été amorcées avec succès, comme la réintégration sur le marché du travail de rentiers « invalides ») n'est en aucun cas une raison valable pour supprimer toute notion d'aide ciblée et rendre l'intégralité de la population dépendante de l'État en permanence.

Pire, le revenu de base inconditionnel affaiblirait sensiblement les solidarités volontaires, dans les familles, les associations, les fondations d'utilité publique, les causes humanitaires ou environnementales, de la même manière que l'État-providence a évincé en grande partie la charité privée, avec l'efficacité en moins. Sur le plan de la solidarité sociale, le revenu de base inconditionnel est donc le système le moins libéral qui soit : non seulement il affaiblit les solidarités naturelles,

⁶ Source : Office fédéral de la statistique, Statistique de l'aide sociale (2016).

choisies et ressenties, mais désassocie un soutien d'une véritable détresse, détruisant par là l'un des sentiments humains les plus inhérents à une société libre, l'empathie à l'égard d'autrui.

Rappelons, cependant, que la production sur des marchés libres est une façon beaucoup plus efficace que la charité de rehausser constamment et durablement les niveaux de vie. Grâce aux gains de productivité de l'économie de marché, les dépenses de consommation de base que sont l'alimentation, l'habillement et le logement ont continué de diminuer dans les budgets des ménages, leur conférant un avantage réel : en 1912, un ménage salarié consacrait 42 pour cent de son budget à l'alimentation, contre 9 pour cent aujourd'hui ; il dédiait 11 pour cent de son budget à l'habillement il y a cent ans, contre 3 pour cent de nos jours. Et si la proportion du loyer est restée relativement stable (pour des logements plus grands et mieux équipés), les dépenses d'aménagement ont diminué par un facteur de trois⁷. En d'autres termes, l'économie de marché assure une hausse des standards de vie pour tous : la seule différence porte sur le luxe, auquel il n'est pas difficile de renoncer ; même les ménages les plus modestes disposent aujourd'hui de la capacité de prendre au moins une semaine de vacances hors de leur domicile et possèdent un téléviseur couleur (souvent géant et à écran plat), un téléphone mobile dernier cri et une voiture, sans parler de l'eau courante ou du chauffage central. En Suisse, seulement 0,8 pour cent de la population (0,5 pour cent de la population active occupée) souffre de privation matérielle sévère. Même en recourant à une définition moins stricte du taux de privation, la proportion de personnes pauvres s'élève à 3,6 pour cent (2,3 pour cent de la population active occupée)⁸. Des personnes qu'il est tout à fait possible de soutenir de façon ciblée.

La mauvaise foi des avocats du revenu de base inconditionnel les mène jusqu'à prétendre que l'un des économistes libéraux les plus influents du vingtième siècle, Milton Friedman, lauréat Nobel 1976 (et membre fondateur, avec Friedrich Hayek, de la Société du Mont-Pèlerin en 1947), aurait défendu une idée similaire avec l'impôt négatif sur le revenu. En réalité, Milton Friedman a défendu une tout autre idée : la suppression de toutes les subventions et interventions (comme les logements publics, les salaires minimaux légaux et le soutien des prix agricoles) et des systèmes inefficients de l'État social (comme la prévoyance vieillesse étatique par répartition, dont les prestations sont également versées à ceux qui n'en ont pas besoin) pour cibler l'aide sur les seuls nécessiteux, en fonction du revenu. Contrairement à un revenu de base inconditionnel, l'impôt négatif sur le revenu, du moins d'un point de vue mécanique, aurait pour but explicite de soulager la pauvreté, sans ôter les incitations des assistés à s'aider eux-mêmes : le modèle avancé par Milton Friedman consistait à verser un impôt négatif de 50 pour cent sur le revenu inférieur à la somme de l'exemption personnelle et des déductions possibles⁹. Chaque franc additionnel gagné en travaillant serait donc rentable pour la personne assistée : il

⁷ Source : Office fédéral de la statistique, « Budgets des ménages de salariés : structure des recettes et des dépenses par classes sociales 1912-1988 » et « Budgets des ménages de salariés : structure des dépenses 1975-2003 ».

⁸ « La pauvreté en Suisse. Résultats des années 2007 à 2012 », Office fédéral de la statistique, Berne, juillet 2014, p. 7.

⁹ Milton Friedman, *Capitalisme et liberté*, Paris, Leduc.s Éditions, [1962] 2010, pp. 295-302.

n'y aurait pas d'effet de seuil, ni de possibilité automatique de financer sa consommation sans travailler. Un tel système ne fonctionne cependant que si l'aide est purement subsidiaire et non substitutive à un revenu.

L'un des risques politiques qu'avait identifié Milton Friedman relève de la règle de la majorité : à la place d'aider une petite minorité infortunée, le système pourrait être abusé par une majorité pour redistribuer des fonds en sa faveur, du fait que la même structure servirait à la fois à prélever des impôts et à verser des soutiens. Le droit de vote universel impliquerait de devoir faire confiance à la modération des citoyens et à leur bonne volonté. Néanmoins, cela n'empêche pas de s'interroger, selon Milton Friedman – comme l'ont fait plusieurs philosophes politiques libéraux avant lui – sur la pertinence d'ôter le droit de vote aux personnes assistées, du fait du conflit d'intérêt qui découle des soutiens. La forte expansion historique de la fiscalité et des prestations sociales, qui a diminué le potentiel de croissance des économies avancées et donc réduit les perspectives économiques des personnes de condition modeste (et est le plus souvent due à la démagogie politique), constitue une validation évidente de cette réflexion.

Pour la même raison, Milton Friedman préconisait le passage de l'imposition progressive à un impôt à taux unique proportionnel : il s'agissait d'éviter qu'une majorité puisse imposer à une minorité des impôts disproportionnés. Un taux unique devait être suffisamment bas pour tenir compte des recettes fiscales plus importantes qu'il générerait par effet dynamique : il faudrait en effet s'attendre à ce que les contribuables déclarent davantage de revenus imposables en recourant moins aux possibilités légales d'évitement, mais surtout que les effets décourageants pour l'initiative privée diminuent sensiblement, entraînant une utilisation plus efficace des ressources et une progression plus marquée de la croissance économique. On est donc très loin, chez Milton Friedman, de la velléité aberrante de transformer chaque citoyen en rentier à vie.

Conclusion

En annihilant la responsabilité naturelle de chacun de gagner sa vie, le revenu de base inconditionnel mène incommensurablement à une érosion de la liberté individuelle : moins d'emplois seraient disponibles, la dépression des revenus réduirait la marge de manœuvre des individus et des familles, le calcul économique des entreprises serait de surcroît largement faussé, générant de fortes inefficiences sur les marchés. Utiliser la contrainte de la loi pour prendre à certains et donner à d'autres dans une redistribution arbitraire impliquant l'ensemble de la population consisterait à entrer en conflit ouvert avec la liberté individuelle.

À la manière de l'utopie destructrice du socialisme dont il s'inspire, le revenu de base inconditionnel remet en question de façon décisive le respect de la propriété et la création de valeur à travers les marchés et l'échange mutuellement bénéfique. Par ailleurs, il ne peut servir de substitut adéquat à l'État social, dont les problèmes découlent précisément d'une redistribution excessive. Le revenu de base

inconditionnel représente tout au plus une révolte contre la condition humaine de devoir travailler pour soutenir sa vie, tout en faisant dépendre son financement de l'effort d'autrui, ce qui doit conduire au travail forcé. Intellectuellement, la revendication d'un revenu de base inconditionnel s'apparente au mieux au caprice d'un enfant qui n'a pas encore atteint l'âge de raison (et n'a pas intériorisé le principe et l'éthique de la réciprocité dans les relations humaines), au pire à une tentative malhonnête d'introduire le socialisme par la petite porte.



INSTITUT LIBÉRAL

Impressum

Institut Libéral
Place de la Fusterie 7
1204 Genève, Suisse
Tél.: +41 (0)22 510 27 90
Fax: +41 (0)22 510 27 91
liberal@libinst.ch

Les publications de l'Institut Libéral se trouvent sur
www.institutliberal.ch.

Disclaimer

L'Institut Libéral ne prend aucune position institutionnelle. Toutes les publications et communications de l'Institut contribuent à l'information et au débat. Elles reflètent les opinions de leurs auteurs et ne correspondent pas nécessairement à l'avis du Comité, du Conseil de fondation ou du Conseil académique de l'Institut.

Cette publication peut être citée avec indication de la source.
Copyright 2016, Institut Libéral.